

Bruxelles, le 31 mars 1982

NOTE BIO COM 141 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

---

432

1. CONSEIL EUROPEEN

---

La Commission a tenu mardi a l'issue du Conseil Europeen une reunion au cours de laquelle le President Thorn et le Vice-President Ortoli ont rendu compte des travaux du Conseil et commente les resultats (Voir BIO 136 (82) 136, suite 5 et fin).

2. DEROULEMENT

---

Les travaux de la Commission se poursuivront ce mercredi a partir de 10.00. A 17.00 elle fera le point des travaux du Conseil Agricole en cours et arrete sa position a la lumiere des discussions.

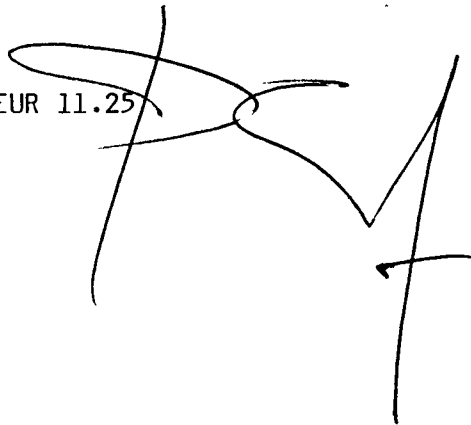
3. CEREMONIE COMEMORATIVE POUR L'ANCIEN PRESIDENT  
WALTER HALLSTEIN

---

Cette ceremonie aura lieu le 2 avril a Stuttgart a 11.00. La Commission sera representee par le President Thorn et d'autres Membres de la Commission.

AMITIES,

P. CERF COMEUR 11.25



Bruxelles, le 1er avril 1982

NOTE BIO COM (82) 141 suite 1 et fin AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

---

### 1) UNION EUROPEENNE

---

La Commission a eu un premier debat d'orientation sur sa contribution a apporter aux travaux qui sont entames au sein du Conseil concernant l'elaboration de l'Acte europeen. Je vous rappelle que cet acte a ete propose le 4 novembre 1981 par les ministres allemand et italien des Affaires etrangeres MM. Genscher et Colombo. Il vise notamment a une relance de l'Union europeenne.

Le projet de l'Acte europeen est elabore par un groupe de travail compose de representants personnels des Ministres des Affaires etrangeres preside par M. l'Ambassadeur Philippe de Schoutheete. A ce groupe participent egalement des representants de la Commission. Il fera rapport sur ses travaux au Conseil du 24 mai prochain.

### 2) RENFORCEMENT DU MARCHE INTERIEUR

---

La Commission a eu un echange de vues, sur base d'une communication de M. Narjes, sur la mise en oeuvre d'une action engagee en matiere de renforcement du marche interieur, afin de donner une suite aux orientations degagees par le Conseil Europeen en juin dernier, d'une part, et par la Commission en octobre dernier (projet de resolution soumis au Conseil, voir P-63, octobre 1981), d'autre part.

Il s'agira de propositions concretes pour ce qui concerne le controle des personnes aux frontieres intracommunautaires, la simplification des passages frontaliers et la fiscalite (transfert du paiement de la TVA des frontieres vers l'interieur).

La Commission a decide la creation d'une "task force" regroupant les services competents (Union douaniere, Economie et Finances, Industrie, Agriculture, Fiscalite e.a.) pour elaborer des propositions concretes dans la matiere.

### 3) STABEX

---

La Commission s'est penchee sur les problemes poses par le fonctionnement du systeme de stabilisation des recettes d'exportation dans le cadre de la Convention de Lome. Les ressources financieres allouees a ce systeme aux termes de la Convention se sont revelees insuffisantes pour la premiere fois pour l'annee d'application 1980 et le seront fort probablement pour l'annee 1981. Ces difficultes ont conduit les Etats ACP a demander a la Communaute que soient examinees les possibilites de financement complementaire.

C'est la l'objet de la communication qu'adresse la Commission au Conseil en vue de la discussion qui doit avoir lieu au prochain Conseil CEE-ACP les 13-14 mai a Libreville.

Dans cette communication la Commission propose plusieurs mesures devant permettre de donner au Stabex un ballon d'oxygene et d'eviter que l'annee 1981 ne se solde pour les ACP par des reductions trop sensibles des transferts Stabex.

#### 4) TAX FREE SHOP/BATEAUX A BEURRE

---

Tax free shop. La Commission a decide d'engager la procedure d'infraction (mise en demeure, art. 169) contre les Etats membres qui n'ont pas communique jusqu'au 31 mars 1982 les mesures prises afin de se conformer a l'arret de la Cour de Justice du 7.7.1981 dont l'interpretation a ete communiquee aux Etats Membres dans sa lettre du 2.2.1982 (voir fiche du 8.2.1982).

En effet, jusqu'a l'heure actuelle, aucun Etat membre n'a confirme la regularisation de sa situation en ce qui concerne la suppression des ventes en exoneration de droits de douane et de prelevements agricoles pour les produits provenant des pays tiers, comme cela a ete demande par la lettre de la Commission.

Bateaux a beurre. La meme procedure est engagee contre la RFA pour avoir manque de mettre fin, suite a l'arret de la Cour du 7.7.1981, a la pratique des "croisieres de beurre".

Au cas ou les Etats membres ne donnent pas suite a la demande qui leur est adreesee, dans un delai de 10 jours ouvrables, a compter de la date d'envoi des lettres de mise en demeure, la Commission enverra les avis motives prevus par l'article 169.

#### 5) NOUVEAU REGLEMENT D'EXEMPTION PAR CATEGORIES D'ACCORD

---

##### DE SPECIALISATION

---

La Commission a autorise M. Andriessen a entamer les procedures necessaires en vue du renouvellement du reglement 2779/72 concernant l'application de l'article 85 par. 3 du Traite CE a des accords de specialisation. Ce reglement qui expire a la fin de 1982 admet des accords de specialisation entre des petites et moyennes entreprises. En renouvelant ce reglement, la Commission entend l'etendre au-dela du cas de la specialisation reciproque. Il est prevu de faire beneficier de l'exemption par categorie egalement les accords par lesquels les entreprises interessees s'engagent a transferer certaines productions a des entreprises communes.

M. Andriessen a saisi le Comite consultatif en matiere d'ententes et de positions dominantes d'un avant-projet du nouveau reglement.

#### 6) PRET CECA POUR UN PROJET MINIER AU BRESIL

---

La Commission a decide de solliciter l'avis conforme du Conseil pour l'octroi, au titre de l'article 54, paragraphe 2 du Traite CECA, d'un pret a la CVRD (Bresil) en vue du co-financement des investissements que celle-ci realisera pour l'exploitation de la mine de fer de Carajas, pour l'acheminement du minerai de fer de Carajas jusqu'au port de Ponta de Madeira, et pour le chargement du minerai. (Vou Bio (82) 48 du 3.2.82)

7) GAZ NATUREL PAYS-BAS  
-----

(DIS) La Commission a decide de differer jusqu'au 6 avril le depot du recours devant la Cour de Justice (decision du 3 mars 1982) pour permettre un examen approfondi des elements supplementaires qui se sont ajoutes au dossier (FIN DIS).

8) FIEVRE APHTEUSE RDA  
-----

La Commission a pris une decision pour les Etats Membres d'interdire l'importation des animaux vivants des especes bovine et porcine et de viande fraiche appartenant aux especes bovine, porcine, ovine et caprine en provenance de la Republique democratique allemande en raison de la fièvre aphteuse qui s'est propagee dans ce pays et qui revet un aspect epizootique.

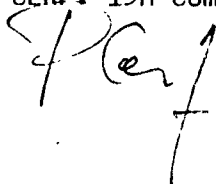
9) COMMISSAIRE IRLANDAIS  
-----

Les formalites de nomination de M. Burke en tant que Membre irlandais de la Commission en remplacement de M. O'Kennedy devant avoir lieu incessamment, M. Burke pourrait assister a la prochaine reunion de la Commission qui aura lieu mardi, le 4 avril.

10) CONSEIL AGRICOLE  
-----

La Commission a discute mercredi de 17 a 20 heures et de 23h30 a 2h30 du deroulement du Conseil agricole. Elle a arrete une proposition de compromis possible que M. Dalsager defendra devant le Conseil agricole qui apres un tour de table mercredi soir de 22 a 24 heures reprend ses travaux ce jeudi a 11 h.

Amities,  
Paul CERF. 13h Comeur////////



529829

\*\*\*

NOTE BIO COM(82)141, SUITE 2, AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC AUX MEMBRES DU GROUPE

\*\*\*

OBJET : CORRIGENDUM CONC. TAX FREE SHOPS/BATEAUX A BEURRE

-----

VEUILLEZ LIRE LE DERNIER PARAGRAPHE COMME SUIT :

AU CAS OU LES ETATS MEMBRES NE DONNENT PAS SUITE A LA DEMANDE  
QUI LEUR SERA ADRESSEE AVANT LES VACANCES DE PAQUES DANS UN  
DELAI DE 3 SEMAINES, A COMPTER DE LA DATE D ENVOI DES LETTRES  
DE MISE EN DEMEURE, LA COMMISSION ENVERRA LES AVIS MOTIVES  
PREVUS PAR L ARTICLE 169.

AMITIES, PAUL CERF  
NNNN

NNNN

GPP O VON SCHWERIN B 1/13 52559 1.4.82 X X

P. CERF

